YERRES

Relations Publiques
Tél. : 01 69 49 76 17
NDA/FV

DECISION N° 2005/219

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et l'installation de six structures gonflables les samedi 18 et dimanche 19 juin 2005, lors de la fête de la ville, conclue avec la Société PLANETE LOISIRS

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics,

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dans le cadre de la Fête de la Ville, procéder à la location et à l'installation de six structures gonflables les samedi 18 et dimanche 19 juin 2005,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société PLANETE LOISIRS, 21, rue Paul Bert – 94130 NOGENT SUR MARNE, représentée par Monsieur FIORANI,

DECIDE

DE passer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la location et à l'installation de six structures gonflables pour un montant de 3 865,38 € H.T. soit 4 623,00 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Yerres, le 16 juin 2005

REÇU LE
17 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération